



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
25.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
25.06.2009

point de l'ordre du jour no:
07/02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 3 juillet 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Wohlfarth, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Braz, Spautz, échevins, Maroldt, Jaerling, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Crédit spécial : Rénovation de la maison sise 5, Grand-Rue à Esch/Alzette (art.4/07102123/023)

Vu sa délibération de ce jour approuvant le devis supplémentaire au montant 125.000,00 € pour la rénovation de la maison sise 5, Grand-Rue à Esch/Alzette ;

Considérant que ces travaux et fournitures doivent être exécutés à court terme ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 125.000,00 € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2009 ;

Considérant que cette dépense était imprévisible ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une économie du même montant à l'article 4/0710/2123/012 « Rénovation de l'immeuble coin rues Brill/CM Spoo » ;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

le crédit spécial de 125.000,00 € pour la rénovation de l'immeuble sis 5, Grand-Rue à Esch-sur-Alzette.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/0710/2123/023 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009.

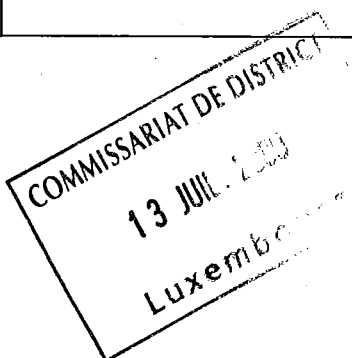
En séance

Esch-sur-Alzette, le 06/07/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre.

Date qu'en tête



COMMISSARIAT DE DISTRICT

28 JUIL. 2009

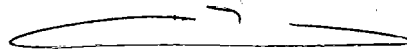
Luxembourg

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° BUD9NR Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 23 juillet 2009

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire.



Service : **Secrétariat**

LESCH Esch/Alzette, le
31 JUIL. 2009